

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 060 823
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **82870011.2**(51) Int. Cl.³: **E 04 F 13/08**(22) Date de dépôt: **11.03.82**

(30) Priorité: **13.03.81 BE 59050**
12.10.81 BE 206215

(71) Demandeur: **Goris, Johannes, 86 Kerkelei, B-2230 Schilde (BE)**

(43) Date de publication de la demande: **22.09.82**
Bulletin 82/38

(72) Inventeur: **Goris, Johannes, 86 Kerkelei, B-2230 Schilde (BE)**

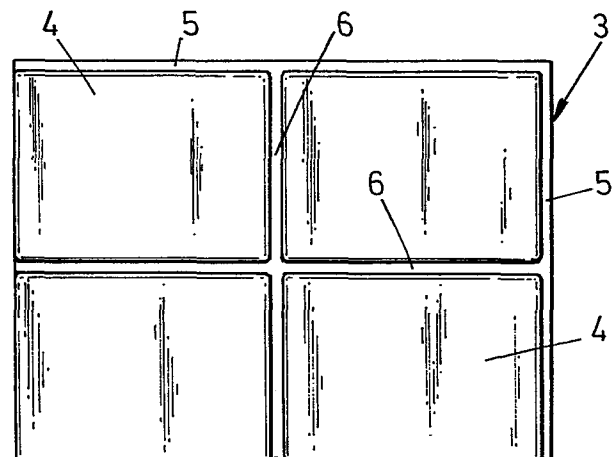
(84) Etats contractants désignés: **DE FR IT NL**

(74) Mandataire: **Pirson, Jean et al, c/o Bureau GEVERS SA 7 rue de Livourne Bte 1, B-1050 Brussels (BE)**

(54) Eléments pour recouvrements muraux ou de sols.

(57) L'invention concerne des éléments pour recouvrements muraux ou de sol formés par un support (1-3) destiné à être fixé sur un mur ou un sol, support sur lequel sont appliquées un nombre de dalles (2) qui présente sur deux côtés, disposés à angles droits, un rebord (5) faisant saillie, dont la largeur est égale à la largeur du joint (6) entre lesdites dalles, auquel cas les deux autres côtés du support coïncident avec les côtés correspondants de deux dalles.

La figure à considérer est la figure 3.



EP 0 060 823 A1

"Eléments pour recouvrements muraux ou de sol"

L'invention se rapporte à des éléments de recouvrement muraux ou de sol qui permettent de faire usage de dalles de n'importe quel format.

5 Le but de l'invention est de prescrire des éléments qui, non seulement, facilitent le placement des dalles de sol ou murales, ce qui entraîne une diminution considérable des frais de placement, mais élimine également les difficultés qui accom-
10 pagnent le placement de dalles, principalement lorsqu'il s'agit de dalles de petites dimensions.

Le placement de petites dalles du format 5 x 5 cm, par exemple, et le maintien constant d'un joint ou d'un espacement entre les dalles elles-
15 mêmes exigent indiscutablement une connaissance du métier. Lorsque la disposition en lignes de dalles et le montage de rangées de dalles de manière orthogonale par rapport aux premières exigent beaucoup de soin, de telle sorte qu'un travail
20 bien achevé prend un temps considérable et est donc coûteux.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients.

A cet effet, les éléments selon l'inven-
25 tion sont formés par un support, destiné à être fixé au mur ou au sol, support sur lequel sont appliquées un nombre de dalles et qui présente sur

deux côtés disposés à angle droit un rebord faisant saillie dont la largeur est égale à la largeur d'un joint entre lesdites dalles, auquel cas les deux autres côtés du support coïncident avec les

5 côtés correspondants de deux dalles.

Avantageusement, le support précité est un aggloméré imperméable à l'eau.

Conformément à l'invention, le support précité présente au moins une face destinée à

10 recevoir un adhésif et ce support est légèrement flexible.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après d'un élément pour recouvrements

15 muraux ou de sol selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent aux figures ci-annexées.

La figure 1 est une vue en plan d'une

20 dalle et de son support.

La figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 représente un élément selon l'invention, formé d'un support muni de quatre

25 dalles collées sur celui-ci.

Un élément selon l'invention peut consister en un support 1 auquel est fixée au moins une dalle 2, d'un format aléatoire. Dans le cas présent, le support 1 fait saillie sur deux côtés

30 en-dehors de la dalle 2 et cela sur une largeur qui correspond à un espacement ou joint entre les dalles elles-mêmes.

De préférence quatre dalles 4 seront
fixées sur un support 3 (figure 3), en réalité
collées sur ce support. Dans ce cas également, le
rebord 5 de l'élément, faisant saillie, est aussi
5 large que l'espace ou joint 6 entre les dalles.

Sur deux côtés cependant les bords des
dalles coïncident avec celui du support. On remar-
quera immédiatement que lors du placement côte à
côte des deux éléments selon les figures 3 ou 2,
10 les dalles qui sont collées sur un support 3
(ou 1) se trouvent complètement en ligne les unes
en-dessous des autres tandis que les espacements
ou joints qui prendront naissance entre les élé-
ments, c'est-à-dire entre les supports 3 ou 1,
15 seront automatiquement toujours identiques entre
eux.

Ceci est en effet un très grand avan-
tage attendu que c'est précisément l'ajustement
en ligne des dalles et la constitution régulière
20 de joints ou espacements qui constituent un pro-
blème causant de nombreuses difficultés lors du
placement de dalles ordinaires.

Les dalles sont collées sur leur support
en faisant usage d'un adhésif à deux composants,
25 constitué par une dispersion de styrène - acrylate
et de latex. A ces deux composants peut encore
être ajouté un additif et éventuellement un colo-
rant. En se référant à la coupe selon la figure 2,
on remarque l'épaisseur 7 de l'adhésif, épaisseur
30 qui peut toutefois varier selon la pression qu'on
exerce lors du collage des dalles sur leur support.

Les supports 1 ou 3 sont également collés sur place en faisant usage d'un adhésif similaire.

Une caractéristique remarquable de l'élément selon l'invention réside dans le fait que le support sur lequel sont collées les dalles consiste en un aggloméré qui doit être hydrophobe mais dont la surface doit permettre une bonne fixation de l'adhésif. Grâce à l'élasticité du matériau dont est constitué le support et grâce aux propriétés de l'adhésif, il a été démontré qu'on ne doit pas craindre de voir se détacher ni le support ni les dalles elles-mêmes.

Il est évident que le principe qui est à la base de l'invention peut trouver application sur des supports de tous modèles et de dimensions. De grandes surfaces murales ou de grandes étendues de sol peuvent rapidement être recouvertes de dalles qui se trouvent toujours alignées correctement tandis que la largeur de l'espacement ou du joint entre les dalles demeure constant attendu que cet espacement ou ce joint demeure constant puisque la partie du support faisant saillie hors des dalles est toujours égal à l'espacement entre les dalles elles-mêmes.

25

30

REVENDICATIONS.

1. Eléments pour recouvrements muraux ou de sol, caractérisés en ce qu'ils sont formés par un support (1-3) destiné à être fixé sur un mur ou un sol, support sur lequel sont appliquées un nombre de dalles (2) qui présente sur deux côtés, disposés à angles droits, un rebord (5) faisant saillie, dont la largeur est égale à la largeur du joint (6) entre lesdites dalles, auquel cas les deux autres côtés du support coïncident avec les côtés correspondants de deux dalles.

2. Eléments selon la revendication 1, caractérisés en ce que le support précité est constitué d'un aggloméré imperméable à l'eau.

3. Eléments selon la revendication 2, caractérisés en ce que le support présente au moins une face destinée à recevoir un adhésif.

4. Eléments selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisés en ce que le support précité présente une légère flexibilité.

5. Eléments selon l'une quelconque des revendications 1-4, caractérisés en ce que les dalles précitées sont collées sur les supports précités.

6. Eléments selon la revendication 5, caractérisés en ce que l'adhésif utilisé pour l'application des dalles sur les supports, ainsi que pour la fixation des dalles sur un mur ou sur un sol, est un adhésif à deux composants.

7. Eléments selon la revendication 6, caractérisés en ce que l'adhésif à deux composants est une dispersion d'au moins un styrène, un latex

et une matière de remplissage.

8. Eléments selon l'une quelconque des revendications 1-7, caractérisés en ce que quatre dalles sont fixées sur un support.

5

10

15

20

25

30

0060823

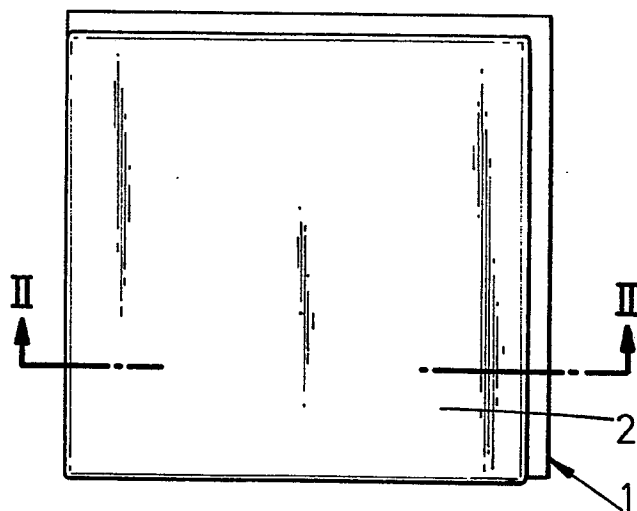


FIG. 1

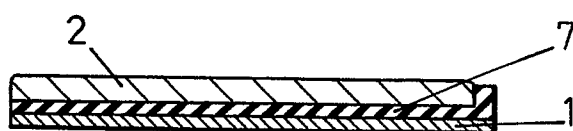


FIG. 2

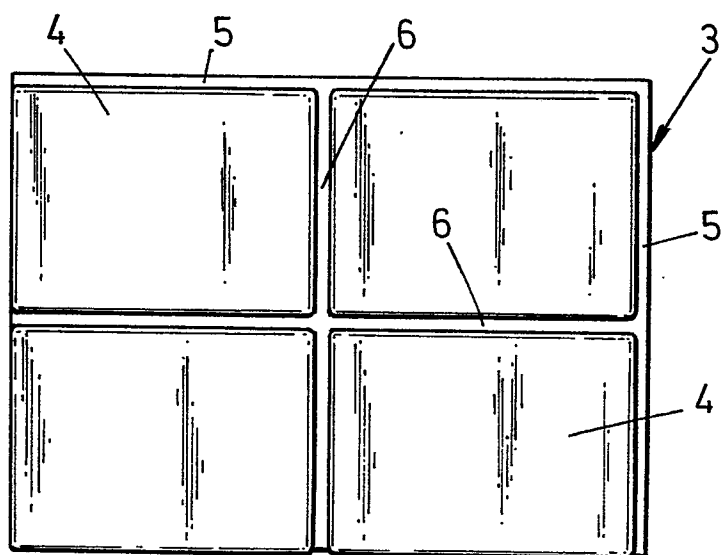


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0060823

Numéro de la demande

EP 82 87 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	<u>CH - A - 549 708 (AERO COMMERCE)</u> * Colonne 1, ligne 20 - colonne 2, ligne 31; figures * --	1-5,8	E 04 F 13/08
A	<u>US - A - 2 298 983 (STABE)</u> * Colonne 1, ligne 52 - colonne 2, ligne 38; figures * --	2-6	
A	<u>DE - A - 2 039 859 (TEROSON)</u> * Revendications 1,9,10 * ----	6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3) E 04 F
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10-06-1982	Examineur ECKERT